COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2008				
Nombre de Conseillers	L'an deux mil huit, le vingt-huit mai, à vingt heures trente			
en exercice : 19	minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE,			
Présents: 17	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous			
Votants: 19	la présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.			
<b>Procurations:</b> 2				
Convocation: 20 mai 2008	Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Philippe GAILLARD, Jean-Marie GATARD, Alain GUILBAUD, Adjoints M. MMES Jean-Pierre GRANDJOUAN, Michel GRAVOUIL, Jacques CHEVALIER, Régine CORMIER, Marie-Josèphe BATARD, Eric LOMBREY, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Lionel LESCURAT,			
	Conseillers municipaux <u>Absents excusés et pouvoirs donnés</u> :  M. Nicolas BOUCHER Conseiller municipal, pouvoir à M. Philippe GAILLARD  MME Alice BICZYSKO, Conseillère municipale, pouvoir donné à MME Régine CORMIER			
	A été élue secrétaire de séance : MME Régine CORMIER			

### Compte-rendu de la réunion du 22 avril 2008 :

Madame Marie-Josèphe BATARD fait remarquer qu'il y a une erreur au niveau du montant de l'acquisition de la parcelle G 89 dans la délibération n°2008/62. Il s'agit bien d'un montant de 9 530,00 € et non pas de 9 350,00 €.

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN fait remarquer qu'au niveau de la délibération n°2008/67, le nom de l'établissement s'écrivait comme suit « LEGEAY » et non pas « LEJAY ».

A part ces deux remarques, aucune autre observation n'a été formulée.

Le compte-rendu est ainsi adopté à l'unanimité avec les modifications sus-mentionnées.

#### Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'y ajouter les points suivants :

- Logement d'urgence,
- Emploi tremplin AFR.

Le Conseil municipal donne son accord.

#### ► 2008/70 – Acquisition de terrain

Suite à la remarque formulée par Madame Marie-Josèphe BATARD, conseillère municipale, sur la délibération n°2008/62 en date du 22 avril 2008 et relative au montant de l'acquisition de la parcelle cadastrée G 89, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de rectifier le montant de l'acquisition s'élevant bien à 9 530,00 € et non pas 9 350,00 €.

#### ≥ 2008/71 – Tirage au sort des jurés d'assises 2009

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application de la loi n°78.788 du 28 juillet 1978 modifiée et du Code de procédure pénale, il lui est demandé de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux assises de la Loire-Atlantique, en 2009. Leur nombre a été fixé à deux pour la commune de CHEMERE, le nombre de noms à tirer au sort devant être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

Il est donc procédé au tirage au sort d'après la liste électorale :

Civilité	Nom	Prénom	Nom de jeune fille	Adresse

MME	GACHET	Amandine	FRADET	4 impasse des Caillebottes	
M	ANGEBAUD	Laurent		6 rue des Meuniers	
MME	LE GOFF	Marie	RAUDE	87 bis rue de Pornic	
MME	VIEL	Dominique		10 rue de Nantes	
M	BRIAND	Marcel		12 rue de la Bride à Mains	
MME	ROCHETEAU	Florence	GALLET	22 rue du Moulin	

Le Conseil municipal prend acte de ce tirage au sort et précise qu'un courrier sera adressé aux intéressés ci-dessus énumérés, ainsi qu'au Tribunal de grande instance de NANTES.

## ≥ 2008/72 – Présentation du projet du Plan local d'urbanisme (PLU) par le cabinet A+B Urbanisme

Monsieur le Maire, rapporteur, après avoir rappelé aux membres du Conseil municipal les différentes étapes de la révision du Plan d'occupation des sols, précise que le projet devrait être finalisé lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.

Monsieur Ludovic BOUCHEREAU du cabinet A+B Urbanisme présente aux membres du Conseil municipal le Projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) tel qu'il a été présenté en réunion publique le 27 mai dernier.

Messieurs Georges LECLEVE, Philippe GAILLARD et Monsieur le Maire ont présenté successivement les zones A, N et U.

## ≥ 2008/73 – Logement d'urgence

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, expose:

« L'ancienne équipe municipale avait déjà évoqué, il y a deux ans, la possibilité d'avoir un logement d'urgence sur la commune de CHEMERE. Cette proposition avait émergé suite à la réalisation par le Conseil général d'un diagnostic sur le Pays de Retz.

Nous avions prévu dans un premier temps de réaliser le logement d'urgence à la maison du Parc, mais il s'avérait que le logement n'était pas adapté.

Depuis l'année dernière, la commune a acquis l'ensemble industriel de Terrena qui comprend également une maison d'habitation. Depuis le 15 mai dernier, ce logement est vacant. Ce local ne peut pas être reloué étant donné son état.

Une visite a été effectuée avec le directeur de l'association « Trajet » qui œuvre dans le domaine des logements d'urgence. Cette association serait intéressée pour la création d'un logement d'urgence.

Afin de lancer le dossier, il est nécessaire de délibérer sur la création ou non de ce logement d'urgence. Les travaux relatifs à ce logement pourraient bénéficier de diverses subventions ou aides et nous pourrions bénéficier également d'une aide du Centre de l'Habitat (CDH) afin de monter le projet.

Je vous informe que la commission aux affaires sociales a émis à l'unanimité de ses membres présents un avis favorable à la création d'un logement d'urgence. Par la suite, il faudra contacter le CDH et demander des subventions auprès de l'ANAH. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et la position de la commission aux affaires sociales et délibéré, décide de procéder à un vote à main levée.

Il résulte de ce vote que le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de créer un logement d'urgence sur la commune.

De même, le Conseil municipal décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment de solliciter les diverses subventions.

# ≥ 2008/74 – Emploi tremplin AFR

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« L'Association familiale rurale (AFR) de CHEMERE souhaite embaucher un directeur ou une directrice afin de chapeauter tous ses services (restauration scolaire, accueil périscolaire, CLSH et halte garderie) sous la forme d'un emploi-tremplin, créé par la Région des Pays de la Loire.

Ce dispositif vise deux objectifs majeurs : soutenir la réalisation d'un projet de territoire et créer des emplois pérennes.

C'est un contrat à durée indéterminée et à temps plein qui bénéficie d'un financement de la Région sur la base d'un SMIC (majoré des cotisations sociales, salariales et patronales) pour une durée de 5 ans. Mais le financement de la Région est soumis à une obligation de partenariat avec les autres collectivités territoriales (département, intercommunalité, commune).

Organisme	2 1 <sup>ères</sup> années	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	5 <sup>ème</sup> année
Région	60%	55%	45%	35%
Collectivité	20%	20% ou variable	20% ou variable	20% ou variable
partenaire				
Organisme	Reliquat	Reliquat	Reliquat	Reliquat
employeur ou				
autres financeurs				

La collectivité partenaire participe au financement du poste au minimum à hauteur de 20% du montant du SMIC (majoré des cotisations sociales, salariales et patronales), les deux premières années.

L'AFR sollicite donc, la commune de CHEMERE pour le cofinancement de l'emploi-tremplin de direction des services de l'AFR à hauteur de 40% du SMIC (majoré des cotisations sociales, salariales et patronales) pour une durée de 5 ans.

Il vous est demandé de vous prononcer sur ce partenariat et sur ce financement. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de cofinancer l'emploi-tremplin de responsable des services de l'AFR à hauteur de 40% du SMIC (majoré des cotisations sociales, salariales et patronales) pour une durée de 5 ans,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature de la convention de partenariat.

## ▶ 2008/75 – Marché halte garderie : Avenant

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Suite à notre demande d'extension de la salle de repos n°2, le montant du lot 8 « Doublages et cloisons » du marché halte garderie est ainsi modifié :

Lot n°8: Doublages et cloisons

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	<i>7 285,47</i> €	1 427,95 €	8 713,42 €
Avenant n°1	370,24 €	<i>72,57</i> €	442,81 €
Nouveau montant du marché	<i>7 655,71</i> €	1 500,52 €	9 156,23 €

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, acceptent à l'unanimité, l'avenant tel qu'il lui est présenté, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

#### ≥ 2008/76 – Chemises cartonnées de présentation et plans de la commune

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, expose aux membres du Conseil municipal qu'il serait souhaitable qu'au niveau de la communication, une chemise cartonnée de présentation soit réalisée.

De même, il est nécessaire de refaire le plan communal étant donné que le stock de 2005 est pratiquement épuisé.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- le principe de réaliser les chemises cartonnées de présentation et le plan communal,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

#### > Divers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que deux personnes de la commune ont obtenu la médaille de la famille française et qu'une réception sera donnée en mairie le dimanche 29 juin à 11 heures.

Monsieur Philippe GAILLARD, Adjoint délégué à l'Urbanisme, donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain :

#### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	$\mathbf{N}^{\circ}$	Adresse du bien	Section	$\mathbf{N}^{\circ}$	Superficie	Exercice droit de
	dossier				totale	préemption
2008	24	35, rue de la Treille	G	2169	1244 m²	Non
2008	25	Rue du Moulin	G	2625	2230 m <sup>2</sup>	Non
2008	26	Rue de la Treille	G	611 1627	776 m²	Non

2008	27	16 rue du Brandais	G	1566 1567	900 m²	Non
2008	28	24 rue de Pornic	G	2 527	1560 m <sup>2</sup>	Non
2008	29	Rue de la Treille	G	2139 2142 2148	550 m <sup>2</sup>	Non
2008	30	19 rue de Pornic	F	1 136	257 m²	Non

# PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1023	22/04/2008	MONDEIL Laurent et Véronique	9 rue des Centaurées	G 2760	Maison Habitation
A1024	15/05/2008	RIALLAND Eliane	50 Rue de Pornic	G 2604-2605- 2606-1173	Rénovation garage en habitation
A 1025	19/05/2008	LAMBERT Jean-Claude	9 rue de la Bride à Mains	G 61 62	Maison Habitation

#### **DECLARATIONS PREALABLES**

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2012	30/04/2008	Sté Foncière STEREC	Rue du Breil	F 1509	Division 2 lots
A 2013	13/05/2008	DELAYE Jean-Claude	60 rue du Breil	G 2548	Création d'un sas d'entrée

Séance levée à 23 heures 20.